

## Un Burundais en danger de mort, extradé demain de Belgique

La Libre Belgique, 17 janvier 2018 P. N. est un jeune Burundais qui a eu le malheur de ne pas suivre les diktats du président Pierre Nkurunziza et de ses milices des Imbonerakure. Comme de nombreux jeunes Burundais, il aimait jouer au foot. Dans son équipe se trouvaient certains membres de cette milice progouvernementale. PN recevait des informations de ses collègues. Infos qu'il transmet de temps à autres à certains opposants. Suffisant pour recevoir des menaces.

PN fuira plusieurs reprises son pays pour trouver refuge en Ouganda voisin. Chaque fois, notamment parce que sa famille est menacée, il reviendra au pays. Arrêt plusieurs reprises, il sera battu, torturé et menacé de mort. Lors de son dernier passage au pays, il ne devra la vie qu'à un de ses collègues de son équipe de football, un imbonerakure, qui le reconnaît et l'épargne alors qu'il devait le jeter dans un lac. Cette fois, c'est l'exil. Il est finalement cap sur le Danemark où vit sa soeur. Là, sa demande d'asile est refusée. Selon ses déclarations, les traducteurs burundais officiant au Danemark n'ont pas traduit complètement ses propos, « oubliant » les éléments les plus importants pour le régime. Mais notre jeune homme ne reçoit pas de copie dans sa langue mais en swahili, qu'il ne comprend pas. Au final, sa demande d'asile est refusée. Le Danemark se prépare à le renvoyer au Burundi. « La mort assurée pour lui », nous explique un opposant burundais. P.N. décide donc de venir en Belgique. Chez nous, les demandeurs d'asile burundais ne sont plus renvoyés chez eux. Suite à une décision de justice, ils doivent être reconnus comme réfugiés. Mais pour que la Belgique soit complice, il faut que PN passe six mois sur notre territoire sans se dérober en cas de contrôle de police. Il s'installe à Anvers pour attendre ce décret. Mais un beau jour, la police se présente à son domicile. L'homme n'est pas là. Il est considéré comme en fuite avant d'être arrêté à cette même adresse le 5 janvier. L'Office des étrangers, la situation est limpide. PN n'est pas de son ressort et il doit être renvoyé au Danemark. Il doit emmener ce jeudi 18 janvier à 11 h du matin dans la capitale danoise. Là, un avocat tentera en extrême urgence de convaincre la justice locale que ce dossier, examiné en 2016, doit être réexaminé aujourd'hui. Ce qui lui laisserait une petite lueur d'espoir. Si la justice danoise reste sourde à cet argument, PN sera bientôt renvoyé au Burundi avec un risque évident pour sa vie. « En Belgique, nous avons puisé tous les recours légaux », explique Me Detheux, son avocat. Deux poids, deux mesures « Si cela avait été un ancien ministre, un parlementaire ou une personnalité médiatique, la Belgique ne s'en serait pas moquée, comme elle le fait avec PN. Ce Burundais n'est qu'un cas parmi les décideurs belges. Certes, ils appliquent la loi mais ils se frottent les mains de ce qui arrivera après », poursuit un juriste.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});